



**DANS LE CADRE DU LIEU DE FABRIQUE**  
**LA COMPAGNIE ACTA OUVRE SES PORTES AUX COMPAGNIES**  
**OU ÉQUIPES ARTISTIQUES CHERCHANT DES TEMPS DE RÉSIDENCES**

---

Date de fin de candidature: 18 juillet 2018 pour la saison 2018/2019  
*un second appel à projet sera disponible dès octobre 2018*  
01 39 92 46 81 - [contact@acta95.net](mailto:contact@acta95.net)

---

**PRÉSENTATION D'ACTA :**

**ACTA** est une compagnie de création jeune et très jeune public installée à **Villiers-le-Bel** dans l'Est du Val d'Oise, sur le territoire de l'agglomération Roissy Pays de France. En parallèle de ses activités de création, ACTA développe chaque année des projets d'actions en matière de recherche et d'innovation artistiques, en y associant les artistes, les habitants et les professionnels de Villiers-le-Bel, du Val d'Oise et de la Région Ile-de-France. ACTA est en convention avec la Drac Ile de France, la région Ile de France, le conseil départemental du Val d'Oise et la ville de Villiers-le-Bel.

**LE LIEU DE FABRIQUE**

Depuis janvier 2018, la compagnie ACTA est devenue lieu de fabrique grâce au soutien de la région Île de France, présente aux côtés d'ACTA depuis de nombreuses années. Cette appellation permet à ACTA de continuer la mission qu'elle s'était fixée d'ouvrir des lieux propices au travail de création artistique et d'accueillir, d'accompagner et de collaborer avec des artistes et des équipes invitées.

La compagnie ACTA propose ainsi grâce au lieu de fabrique des périodes de résidences, des répétitions publiques ou des présentations de maquettes ainsi qu'un partage des outils de création mis à leur disposition dans les locaux.

***Les répétitions publiques et présentations de maquettes seront sur initiative des compagnies/équipes en résidence.***

---

Date de fin de candidature: 18 juillet 2018 pour la saison 2018/2019  
un second appel à projet sera disponible dès octobre 2018  
01 39 92 46 81 - contact@acta95.net

---

## MODALITÉS D'ACCUEIL

L'accueil en résidence est prévu pour les compagnies ou équipes artistiques (professionnelles ou amateurs) quelque soit les disciplines: danse, musique, chant, mime, expression corporelle, théâtre, cirque, ... et ouverte à tous les publics (enfance, adolescence, adulte).

Elle permet de disposer des avantages du lieu tout comme des ressources il dispose.

Acta dispose grâce à la Ville de Villiers le Bel, de 2 salles de répétitions (120 m2 X 2 avec une hauteur sous plafond de 6 mètres) dont l'une dotée d'un gril et d'un tapis de danse - propices à l'accueil et au travail des compagnies.

La deuxième salle est également équipée d'un tapis de danse et d'une légère régie lumière.

Le choix de la salle dans laquelle se déroulera la résidence sera réservée à ACTA selon le planning préétabli par la compagnie.

Un régisseur général peut être à l'écoute pour l'accueil des équipes, selon les besoins.

Les modalités d'accueil seront inscrites et discutées dans le cadre d'une convention de résidence.

*Prise de contact avec la compagnie pour toutes demandes d'informations (fiche technique, précisions concernant les modalités, ...)*

**L'accueil des résidences s'effectue entre le lundi et le vendredi (nous n'accueillons pas de résidence le week-end) et de 9h30 à 17h30, les temps de montage et de démontage devront être incluent dans ces horaires.**

---

Date de fin de candidature: 18 juillet 2018 pour la saison 2018/2019  
un second appel à projet sera disponible dès octobre 2018  
01 39 92 46 81 - [contact@acta95.net](mailto:contact@acta95.net)

---

## CANDIDATURE

**Remplir une fiche synthétique en répondant aux questions ci-dessous (en les copiant-collant dans votre fiche) et la renvoyer par mail avec un dossier de présentation de votre projet artistique (si existant) avant le 18 juillet 2018 à: [contact@acta95.net](mailto:contact@acta95.net)**

- Nom, prénom et contacts de la personne de référence
- Présentation synthétique de votre projet artistique
- Projet spécifique au cœur de votre demande de résidence (joindre le dossier de présentation de votre projet si existant)
- Equipe artistique et technique de votre compagnie pendant la résidence (si déjà connue)
- Période(s) de résidence souhaitée(s)
- Souhait de répétition publique ou de présentation de maquette (*rappel: Les répétitions publiques et présentations de maquettes sont sur initiative des compagnies/équipes en résidence.*)